Fêtes du 14 juillet 2010 :

Cette année, la fête se déroulera à COGNY, le 13 juillet à partir de 20H00 l'animation est assurée par Aurélien. Buvette et collation sur place

FETE DE LA MUSIQUE :

Le 18 juin, le comité des fêtes organisait la première fête de la musique dans notre village.
De nombreuses formations musicales ont participé à cet évènement, dans l'église, la Chorale de St Cyr le Châtoux, sur la place de l'église, Serge Gauthier, guitariste, Laetitia Chapit, chanteuse de variété et la formation musicale Dominique, quand dans le même temps, côté place des boules les Iguanes, les Rhâal, les Forlax et les Ames Grises ont, dans un registre très Rock and Roll, assuré le spectacle avec talent.

ASSOCIATION CAP CHULEMO

Course nature - Randonnée - LACENAS

Le plaisir de la pratique,

La motivation par des projets partagés ...

Participer à une activité de loisir ou sportive au sein d'une association qui réalise par ailleurs des projets d'aide humanitaire au Népal, c'est ce que propose CAP Chulemo.

Plus d'info par courriel en écrivant à :
capchulemo@gmail.com ou sur www.capchulemo.fr ou 04 74 67 46 90.

CAP CHULEMO
Construire Accueillir Préserver
Chulemo

VENTE DE FLEUR DU SOU DES ECOLES :

C'est dans une ambiance agréable que la vente de fleurs organisée, maintenant, par la sou des écoles a remporté un vif succès.
Le sou des écoles au grand complet :

De gauche à droite:
M. BUTARRAZZI - Mme MASSOUBRE - Mme BLANCHARD - Mme BEGUET - M. CHAPELLE - Mme LANDRIVON - Mme COBOS -M. BOUCHACOUR - Mme CHERASSE - Mme AFRESNE - Mme LAURENT

CHATEAU DE BIONNAY, BOIS DES LUTI, BOISFRANC, CHALLES, CHAZIER, CLOS GERBON, GONNETON, GRANDE TERRE, LA BATIE, MASSONNIERE, LE DONZY, LE MORGON, LE SOU, LES AVERLYS, BARRIERE, CARBONNIERE, LES CHOLETTES, LES ROUSSELLES, LES SAIGNES, VALANDE, MARZE, MONTAUZAN, MONTESSUIS, RENAUDIERE, SAINT PAUL, THOIRY, ROSSIERE, GAME, NOILLY, LES PARELLES, FOND FROIDE, BOIS DE BIONNAY, CLOS DUBOST, LE BOURG

Lacenas, notre village

Bulletin municipal - Juin 2010 - N° 11

EDITO

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin qui résume les évènements marquants de notre vie communale au cours de ce premier semestre de l'année .

En préambule, je pense qu'il était important de vous informer de la situation financière de la commune.
Vous trouverez donc, dans les pages suivantes, non seulement le bilan de l'année 2009, mais également un rappel des chiffres des années antérieures.
La situation s'étant considérablement améliorée, nous avons pu mener à bien les engagements que nous avions pris envers vous.

Si tous nos projets ne sont pas encore finalisés, nous avons réalisé, ou pratiquement terminé, les différentes actions suivantes :

- La réfection de la place des boules
- La construction du City Stade
- L'aire de jeux des tous petits
- La mise en conformité «accessibilité » de la traversée du village
- La réfection de la voirie de la rue principale

Ce sont là les actions les plus visibles, bien que nombre d'améliorations aient été réalisées dans le village et plus particulièrement à l'école.
Nous vous donnerons ici des informations sur les programmes des travaux en cours.
D'autres projets sont à l'étude pour les années futures, le plus important d'entre eux étant la réalisation du pôle médical que nous espérons mener à bien d'ici fin 2012. C'est un projet ambitieux nécessitant non seulement beaucoup d'énergie mais également des moyens financiers considérables pour lesquels la recherche des subventions est importante.

Enfin, il me reste à vous rappeler que le PLU, annulé récemment par le Tribunal Administratif, est en cours de remise en route et qu'une réunion publique aura lieu dans les mois prochains, précédent l'enquête publique.

J'en terminerai avec une note encore plus gaie : les vacances pour nombre d'entre nous arrivent enfin ! Elles étaient attendues.
Dès à présent, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches d'excellents moments de détente en lisant ce bulletin.

Georges Grévoz
Maire de Lacenas

Mentions légales
Directeur de publication: Georges Grévoz

Comité de rédaction:
Viviane Courbière, Albane Dubuisson, Claire Jonquières, Pierre-André Aubert, Christian Desbrosse, Stephen Lamouille, Patrice Pilard, Jean-Marie Sanlaville, Jacques Valin.
Mail: **com.lacenas@hotmail.fr**

Mairie de Lacenas
☎ : 04 74 67 32 02
mail : mairie.lacenas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie:
Lundi : 15H30 - 17H30
Mardi : 16H00 - 18H00
Mercredi : 10H00 - 12H00
Jeudi : 15H30 - 17H30
Vendredi : 16H00 - 19H00

Les permanences du samedi:

M. le Maire et ses adjoints assurent, **uniquement sur rendez-vous**, une permanence le samedi matin.

Merci de prendre contact avec la mairie.

LES TRAVAUX

L'année 2010 sera marquée par de nombreux travaux, dans le but d'améliorer le visage de notre commune et d'assurer la sécurité des piétons.

En cours : Comme vous l'avez remarqué, des travaux de réfection et de mise aux normes du réseau de distribution des eaux, à l'initiative du SIEOV, se réalisent au lieu dit Les ROUSSELLES.

Ceux-ci devraient se terminer dans le courant du mois de juillet.

A venir :

La réfection des trottoirs et l'aménagement de l'accès à la place des boules (montant des travaux 75 000 €). Les travaux débuteront le 5 juillet 2010 pour se terminer mi-août.

La réfection de la voie départementale RD 76 traversant le bourg (du parking à l'entrée Nord), en créant une alternance de circulation (dans la partie étroite du centre bourg).

La mise en place du plateau traversant en face de l'école.

Les travaux débuteront mi-septembre 2010 pour se terminer fin septembre.

Une déviation sera mise en place pendant toute la durée des travaux, nous vous remercions par avance de votre patience.

LE CITY-STADE

Le city-stade, promesse de notre campagne, vient de sortir de terre, celui-ci est accessible à tous.

Une animation sera organisée par AGORESPACE à la rentrée.

L'inauguration est programmée pour le mois d'octobre de cette année, dés à présent profitez de ce nouvel espace de jeu.

En quelques photos, voici les différentes étapes de construction du city-stade …

Le terrassement

Le montage

L'équipe de montage

Le city-stade dans son environnement

Pour cette réalisation, la société AGORESPACE a embauché, un jeune du village Aurélien CHOULAND en contrat d'intérim.

INFORMATION SUR LES RISQUES LIES A LA CANICULE

Dans le cadre du plan canicule, le ministère de la Santé et des Sports et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule.

Cette année, le dépliant d'information « La canicule et nous... comprendre et agir » est rediffusé à plusieurs millions d'exemplaires. Il explique aux personnes âgées, aux adultes (travailleurs exposés à la chaleur, sportifs....) et aux enfants, les moyens de se protéger en cas de hausse importante des températures.

L'ensemble des documents est disponible dans les pharmacies, les réseaux de l'Assurance Maladie et du ministère de la Santé, les réseaux du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, les mutuelles et dans les associations d'aide à domicile.

Les transports publics, les boulangeries et les marchands de journaux s'associent aussi à cette campagne.

NAVETTE OURA

Vous avez été sensibles à l'information dispensée sur le bulletin annuel par rapport aux horaires de la navette OURA – Ligne 221.

Vous pouvez télécharger les horaires sur le site « www.rhone.fr »

- cliquer sur « Lignes de transport (62)»
- ensuite dans la rubrique « Les navettes autocars [OùRA!] », cliquer sur « 6 navettes autocars [OùRA!] » et vous pouvez accéder aux différents trajets disponibles.

Il suffit ensuite de cliquer sur la ligne choisie pour accéder aux différents horaires.

Attention: les horaires changent au 3 juillet 2010

CONTRÔLE DE VITESSE

Pour faire suite à l'engagement de la municipalité envers certains riverains reçus en mairie, le département du RHONE a réalisé une campagne de mesures de vitesse sur la RD 76 à l'entrée sud du bourg. Elle s'est déroulée au début de l'année et les résultats, portant sur une semaine ouvrée, démontrent que les vitesses enregistrées sont tout à fait convenables. Seuls 3 excès de vitesses ont été constatés au cours de cette période, avec des valeurs voisines de 70 km/h au lieu de 50.

ELAGAGE

Tout propriétaire doit veiller à ce que les plantations, en limite de propriété, ne dépassent pas sur la voie publique. Merci de veiller à cette obligation

ELAGAGE MODE D'EMPLOI

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certaines circonstances provoquer des interruptions de fourniture, incendies ou chutes de câbles. C'est pourquoi ERDF réalise chaque année un programme d'élagage.

Dans ce contexte:

- **ERDF** a l'obligation de couper les arbres et les branches qui, risquent d'entrer en contact avec des conducteurs aériens d'électricité.
- **Le propriétaire** a l'obligation de laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisque les servitudes liées à l'implantation d'une ligne ne le privent pas de son droit de propriété.
- **Le propriétaire** en tant que « gardien de l'arbre», peut dans certains cas, voir sa responsabilité engagée envers ERDF, en cas de chute d'arbre sur une ligne.

Pour toutes demandes liées à l'élagage (protection, conseil...), contactez votre fournisseur d'électricité (n° figurant sur votre facture d'électricité)

LES CONSIGNES DE SECURITE

Même sans toucher une ligne électrique, on risque l'électrocution (phénomène d'amorçage)

Quelles que soient les conditions, respectons ces consignes :

- Ne jamais toucher une ligne à terre
- Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique, ou la surplombant
- Ne jamais toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique. En tout état de cause, un arbre doit toujours être considéré comme conducteur du courant électrique
- Si les branches à élaguer sont à moins de 3 mètres de la ligne, une demande de mise hors tension est obligatoire.
- Si un arbre ou une branche menace de tomber sur une ligne électrique, prévenir immédiatement le Centre Appel Dépannage ERDF
- Si je veux élaguer, je dois adresser une DICT à ERDF

NB : ERDF fait réaliser ses prestations par des entreprises professionnelles de l'élagage